

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Cédric Pillonel – Cent millions, sans millions pour l'énergie ?

Rappel de l'interpellation

En août 2011, le Conseil d'Etat annonçait avoir débloqué un crédit de 100 millions pour développer et soutenir des projets dans le domaine des énergies renouvelables. Depuis, ces montants sont souvent évoqués lorsque les énergies renouvelables sont abordées dans les débats. Hélas, presque quatre ans après, ces cent millions sont surtout des artifices évocatoires et rhétoriques qui annoncent des projets lointains.

Si les intentions étaient claires, les réalisations tardent à se concrétiser. Nous avons tous pu constater la difficulté qui semble frapper les services de l'administration dans la genèse, l'avancée et la finalisation des projets.

Face à cette situation, il est loisible de se demander à quel niveau se situe le problème. Avons-nous une absence de volonté politique du Conseil d'Etat ? Des difficultés techniques surgissent-elles dans la réalisation des projets ? Existe-t-il des difficultés à faire tirer les différents services de l'état à la même corde ? Manque-t-il des collaborateurs au sein des services pour mener et porter à leur terme ces projets voulus politiquement ?

Afin de trouver des éléments de réponse à ces questions, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quels montants ont déjà été dépensés dans le cadre des 100 millions pour l'énergie et pour quels projets ?*
- 2. Le Conseil d'Etat constate-t-il des lenteurs et des blocages pour certains des projets ?*
- 3. Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer la lenteur de l'utilisation de ces montants ?*
- 4. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour faciliter la réalisation des projets financés par les 100 millions ?*

Souhaite développer.

(Signé) Cédric Pillonel

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Situation actuelle

Le 12 janvier 2012, dans le cadre d'une conférence de presse, le Conseil d'Etat a proposé une affectation spécifique de l'excédent disponible lié à la RPT sous forme de préfinancement de projets porteurs. Il a notamment affecté 100 millions de francs aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables et au développement de technologies alternatives. Sur ce montant, 3 millions ont été

affectés à des ressources de gestion et 10 millions constituent une réserve pour des surcoûts provoqués par des projets dont le succès serait éventuellement plus important qu'estimé.

Le solde, soit 87 millions, a été réparti entre divers domaines :

- **Efficacité énergétique**
- A.1 Assainissement des bâtiments (CHF 30'000'000.-)
- A.2 Audits des grands consommateurs (CHF 5'000'000.-)
- **Nouvelles énergies renouvelables**
- B.1 Reprise à prix coûtant (RPC) de l'électricité photovoltaïque (CHF 15'000'000.-)
- B.2 Développement du bois énergie (CHF 6'000'000.-)
- B.3 RPC de l'électricité issue de la biomasse humide (CHF 5'000'000.-)
- B.4 Soutien au biogaz issu de la biomasse humide (CHF 3'500'000.-)
- B.5 Soutien à divers projets hydrauliques (CHF 6'600'000.-)
- **Recherche et développement**
- C.1 Appui à des projets des Hautes écoles (CHF 12'280'000.-)
- **Formation et information**
- D.1 Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie (CHF 1'620'000.-)
- D.2 Opération information et incitation (CHF 2'000'000.-)

A ce jour, sur ce total de CHF 87'000'000.-, quelque CHF 81'250'000.- ont été formellement engagés par le Conseil d'Etat. Concrètement, ce budget a donc été officiellement confirmé au service concerné (La Direction générale de l'environnement – Direction de l'énergie) avec mission de réaliser ces projets. La différence concerne quelques projets pour lesquels il s'est avéré notamment que les coûts réels étaient inférieurs aux prévisions, que le projet ne se justifiait plus sous sa forme initialement prévue ou encore qu'il s'agit de projets qui n'ont pas encore été complètement mis en œuvre.

Généralités concernant la mise en œuvre des projets

En préambule, il convient de rappeler que le montant total de ces projets représentait plusieurs fois le budget annuel du service de l'énergie (qui était alors le SEVEN) auquel a été confiée, en 2012, la mise en œuvre du programme. Si, pour certaines actions, telles que le subventionnement de l'assainissement des bâtiments, le cadre et les ressources nécessaires étaient déjà existantes au sein de l'administration, en revanche, pour beaucoup d'autres, il a été nécessaire de mettre sur pied des procédures et un cadre (aspects juridiques, financiers et opérationnels) entièrement nouveaux. Cela a été le cas, par exemple, pour le subventionnement de la recherche dans les hautes écoles ou pour la mise sur pied d'audits des grands consommateurs.

Les premiers projets ont pu être lancés en juillet 2012. Le dernier des programmes a été lancé le 22 avril 2015. Il s'agit du projet " Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie ".

Réponse aux questions posées

1. Quels montants ont déjà été dépensés dans le cadre des 100 millions pour l'énergie et pour quels projets ?

Le tableau ci-dessous représente l'état d'avancement des projets, depuis 2012, sous l'angle strictement financier, au 5 mai 2015. La colonne " octroi " indique les montants qui ont fait l'objet d'une décision administrative formelle envoyée à des bénéficiaires. Il peut s'agir, par exemple, de subventions officiellement octroyées à des requérants sur la base de leur dossier de projet. La colonne " paiement " représente les montants effectivement versés.

Projet	Budget initial [CHF]	Montant [CHF]		
		Octroi ¹	Paiement ²	Solde à payer ³
A.1 Assainissement des bâtiments	30'000'000	8'909'935	4'399'875	4'510'060
A.2 Audit des grands consommateurs	5'000'000	368'083	80'064	288'019
B.1 Reprise à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque	15'000'000	6'781'720 ⁴	5'784'026	997'693
B.2 Développement du bois énergie	6'000'000	1'351'070	449'327	901'743
B.3 Reprise à prix coûtant de l'électricité issue de la biomasse humide	5'000'000	1'850'000	0	1'850'000
B.4 Soutien au biogaz issu de la biomasse humide	3'500'000	177'179	177'179	0
B.5 Soutien à divers projets hydrauliques	6'600'000	2'241'805	800'000	1'441'805
C.1 Appui à des projets des Hautes écoles	12'280'000	12'277'077	6'344'420	5'932'657
D.1 Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie	1'620'000	0	0	0
D.2 Opération information et incitation ¹	2'000'000	759'791	647'677	112'115
E.1 Ressources de gestion	3'000'000	2'278'559	1'970'754	307'805
E.2 Réserves	10'000'000	1'000'000	0	1'000'000
TOTAL	100'000'000	37'995'220	20'653'322	17'341'898

¹ Montants formellement octroyés (décisions administratives) à des bénéficiaires

² Montants versés

³ Solde des montants formellement octroyés restant à payer

⁴ Il s'agit d'une estimation car le montant est versé a posteriori en fonction de la production effective de courant solaire. Les projets qui ont rejoint la RPC fédérale ont été retirés.

2. Le Conseil d'Etat constate-t-il des lenteurs et des blocages pour certains des projets ?

Le Conseil d'Etat ne relève pas de blocages concernant les projets proposés. Tous sont en phase avec la problématique de l'énergie et la politique cantonale en la matière. Ils bénéficient donc d'une large adhésion.

En revanche, il a été nécessaire, à plusieurs occasions, d'effectuer au préalable un travail d'analyse juridique et financière relativement important avant de pouvoir déployer concrètement les projets.

A titre d'exemple, on peut citer :

- la mise sur pied d'une RPC [1] cantonale qui a nécessité la modification d'un règlement et une

collaboration étroite avec la société en charge de la RPC au niveau fédéral.

- le soutien à des projets des hautes écoles, domaine habituellement réservé à la Confédération et pour lequel l'administration cantonale n'avait pas d'expérience. Le fait que chacune des hautes écoles bénéficie d'un statut juridique différent a nécessité des réflexions juridiques et financières assez complexes.
- le subventionnement des audits des grands consommateurs qui a fait l'objet d'intenses réflexions avec les milieux économiques et qui a dû tenir compte, en particulier, de la problématique des marchés publics.

3. *Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer la lenteur de l'utilisation de ces montants ?*

Le Conseil d'Etat n'estime pas avoir fait preuve de "lenteur", mais avoir privilégié la qualité et l'efficacité des mesures plutôt que de céder à la précipitation. Il a déjà été fait mention plus haut de la complexité juridique ou financière de certains projets qui ont nécessité l'engagement de personnel supplémentaire (2 postes de durée limitée affectés au programme) et demandataires venus en appui à l'administration

Le Conseil d'Etat tient de plus à souligner que, dans le tableau présenté en réponse à la question 1, l'examen des montants octroyés ou versés n'est représentatif ni de l'avancement des projets, ni du travail réellement effectué. Ainsi, par exemple, le montant versé pour le projet de soutien aux audits des grands consommateurs (qui représente ce qui a été payé à des entreprises qui ont achevé un premier audit) occulte le fait que des outils d'audit performants ont été développés, que plus de 100 spécialistes ont été formés à leur emploi et que des informations détaillées ont été fournies aux entreprises concernées.

4. *Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour faciliter la réalisation des projets financés par les 100 millions ?*

Dans une deuxième phase du projet, le Conseil d'Etat a décidé ce printemps de prendre un certain nombre de mesures. Celles-ci, en plus de donner un " coup de fouet " au programme 100 millions, ont été choisies de manière à contrer les effets négatifs engendrés par le " franc fort ". Ces mesures visent en particulier les entreprises et ont pour objectif de renforcer le soutien à l'économie. Le Conseil d'Etat rappelle d'ailleurs à cet égard, que le programme 100 millions a, dès le départ, été conçu de manière à favoriser les retombées économiques et à présenter un fort effet multiplicateur. On peut mentionner, à titre d'exemple, le soutien apporté à un projet de recherche de l'EPFL portant sur le stockage d'électricité à large échelle à l'aide de batteries particulièrement innovantes. Ce projet, dont la presse a récemment parlé, en plus d'être en phase avec la problématique très actuelle des smart grids, a incité l'entreprise vaudoise Leclanché, partenaire de ce projet, à créer plusieurs emplois à Yverdon. De plus, la visibilité et les connaissances acquises dans ce cadre lui ont d'ores et déjà facilité la commercialisation de ce produit, à tel point qu'une nouvelle ligne d'assemblage devrait être créée à Yverdon dans un futur proche. Les nouvelles mesures prévues par le Conseil d'Etat, présentées ci-dessous, se déploient dans le cadre de projets déjà lancés et sont financées par des montants déjà octroyés dont il apparaît à l'évidence que le budget ne sera pas épuisé dans les délais prévus (RPC photovoltaïque et chauffages électriques):

- Renforcement du programme *Assainissement des bâtiments* par une augmentation de certains montants de subventions de manière à rendre ces mesures d'incitation plus attractives. Il est prévu notamment d'augmenter les bonus pour le remplacement des fenêtres et le bonus en cas de rénovation complète d'un bâtiment. Le renforcement des subventions pour le remplacement des chauffages électriques est également envisagé.
- Les aides financières pour les audits de la mesure Audit des grands consommateurs seront

étendues de manière à toucher également des entreprises situées en-dessous du seuil correspondant à la désignation officielle de "grand consommateur" (consommation annuelle de 5 gigawattheures[2] de chaleur ou 0,5 gigawattheures d'électricité). Cette mesure permet déjà de subventionner les audits énergétiques des grands consommateurs du canton (env. 600 entreprises). Elle est dotée d'un budget de 5 millions à cet effet. Il est donc prévu d'élargir cette opération et d'ouvrir l'accès aux subventions à un plus grand nombre d'entreprises, à savoir celles qui ont une consommation électrique annuelle supérieure à 100 MWh. Cela représenterait 2'000 entreprises de plus et aurait pour conséquence de contribuer à réduire les coûts énergétiques de celles-ci ainsi que de favoriser l'emploi et les compétences locales pour l'analyse et la réalisation de mesures. Budget de la mesure : 2 millions.

- La plupart des projets de recherche des hautes écoles subventionnés dans le cadre du programme 100 millions comportent un partenaire industriel qui, lui-même, participe également au financement du projet. Avec la problématique du franc fort, ces investissements dans la recherche sont susceptibles de poser des difficultés à certaines entreprises. Ainsi, par exemple, l'un des projets de recherche soutenu consiste à développer une micro-turbine à air chaud pour la production décentralisée d'électricité et de chaleur à partir de bois pour l'habitat. L'identification de partenaires industriels faisait partie des conditions de poursuite du projet. Eu égard au franc fort, les deux entreprises vaudoises prêtes à s'impliquer dans le projet ont dû renoncer. Il est donc prévu de subventionner leurs investissements pour un montant de CHF 250'000.- afin de permettre au projet de se poursuivre. Il est également prévu de constituer une réserve de CHF 750'000.- pour faire face à des situations semblables, cette enveloppe restant bien entendu limitée aux quelques projets des hautes écoles déjà en cours et soumise à conditions.
- Des subventions destinées aux PME et favorisant la pose de capteurs solaires photovoltaïques pour leurs besoins propres seront mises en œuvre. Les installations de plus de 30 kW pouvant faire de l'autoconsommation sont essentiellement implantées sur des toits industriels. Cette mesure permet à la fois de diminuer en partie les charges liées à l'achat d'électricité tout en garantissant un tarif avantageux à moyen terme lorsque les prix de l'énergie augmenteront à nouveau. Cette mesure permet de soutenir les PME locales. Les installations ne pourraient plus ensuite bénéficier de la RPC fédérale. Afin de garantir la meilleure efficacité possible de la mesure, il est prévu de procéder à un appel à projets sous forme d'enchères, les installations présentant les meilleurs coûts par kW installé seraient soutenues. Un premier tour avec une enveloppe de 2 millions serait organisé à fin 2015. Un deuxième tour ultérieurement (1 million).

Conclusions

Le Conseil d'Etat constate que la mise en œuvre du Programme des 100 millions en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est désormais en pleine phase d'exploitation. Sur le montant de CHF 87 millions débloqués par le Conseil d'Etat, CHF 38 millions ont été affectés et sont en voie d'être dépensés dans les mois à venir, soit le 44%. A titre d'exemple, à fin juin 2015 :

- 926 demandes de bonus pour l'assainissement de bâtiments ont reçu une décision positive ;
- 298 demandes de remplacement de chauffages électriques ont été approuvées ;
- Environ 140 demandes relatives aux audits énergétiques ont été traitées pour des grands consommateurs ;
- Sur près de 900 projets d'installations photovoltaïques éligibles, 700 porteurs de projets se sont annoncés et près de 500 projets font ou ont fait l'objet d'une rétribution ;
- Une vingtaine de projets et études pilotes de diverses natures dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ont été soutenus.

La totalité des montants du programme sera très certainement dépensée dans un délai d'environ sept

ans à compter de l'annonce du programme en janvier 2012, soit un délai sensiblement inférieur au délai légal pour la consommation des crédits d'investissement par exemple, qui est de dix ans. En revanche, atteindre cet objectif au terme de la législature en juin 2017, compte-tenu de la complexité des travaux de mise en route de l'opération et du fait que la consommation des montants se fait progressivement une fois un projet engagé, n'est pas réaliste.

[1] *Reprise à Prix Coûtant*, par les distributeurs d'électricité, du courant produit par des installations de production de courant renouvelable.

[2] gigawattheure (GWh) représente un million de kilowattheures

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 octobre 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean